

Madame Michelle PALANDRE

Conseillère municipale de l'opposition
Chef de file du Défi Givordin
39 Rue Gambetta
69700 GIVORS

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin
69700 GIVORS

Givors le 23 Février 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 02 Février qui s'est croisé sans aucun doute avec mon courrier du 03 Février.

Je vous remercie des éléments que vous m'avez communiqués, cependant il reste certains points à éclaircir.

1) Sur le calcul de la variation de la base d'imposition

Je tiens à vous préciser que je n'ai rien contesté, mais que je me suis simplement interrogée. L'explication que vous me donnez ne m'apporte rien de nouveau à ce que je connaissais déjà. Je connais le calcul et je sais que l'administration fiscale vous transmet ces chiffres. Mais ce qui m'interpelle, c'est la baisse de 2.24% des bases de la TH, et je m'étonne que vous ne vous en soyez pas vous-même surpris. En effet c'est la première fois que nous constatons une baisse des bases pour la taxe d'habitation. Donc je suppose que vous en avez demandé la raison. C'est la réponse à cette question qui m'intéresse.

2) Sur les subventions municipales

Personnellement, je vous ai fait la seule remarque que le montant alloué au CASC de 157 906€ n'apparaissait pas dans la rubrique B1.7 « subventions versées dans le cadre du vote budgétaire ». Vous me répondez que ce montant est noté page 117 dans la rubrique C2, mais les subventions au Centre social, à l'AMAD, à l'OMS, à UNI EST et la MIFIVA apparaissent pourtant dans les deux rubriques. Pourquoi en est-il différemment pour la subvention au CASC ?

3) Concernant les dépenses du personnel

Vous comparez le compte administratif 2012 et le compte administratif 2013. Et en effet, votre explication concernant les dépenses du personnel me convient. Par contre vous ne m'expliquez pas la différence des dépenses entre les budgets 2012 et 2013 ou là, il apparaît une augmentation des dépenses de 1 205 797€ pour arriver à une dépense totale du personnel de 16 408 121€, montant qui évolue d'ailleurs normalement sur les budgets 2014 et 2015. Pourquoi cette subite augmentation ? Je vous rappelle que le sujet qui nous intéresse aujourd'hui est le budget et non le compte administratif, et que le montant des impôts locaux est calculé selon les montants annoncés sur les budgets et non sur les comptes administratifs. Donc, vous me permettez d'insister sur ce fait.

4) Concernant les écarts sur le nombre d'agents comptabilisés

Vous m'informez que la maquette de l'instruction M14 prévoit désormais de répertorier tous les agents non titulaires selon les motifs prévus par la loi pour recruter un agent non titulaire. Sur les

comptes administratifs 2007, 2008 et 2009, par exemple, il était bien précisé 11 non titulaires. Sur le compte administratif 2012, 5 non titulaires. Sur les budgets 2012 et 2014, 4 non titulaires. Sur le budget 2013, 5 non titulaires. Et sur le budget 2015, il apparaît 118 non titulaires. Donc la maquette de l'instruction M14 n'a pas été modifiée. Il y a toujours eu obligation de porter sur l'annexe C1 Etat du personnel le nombre d'agents titulaires et non titulaires. D'ailleurs, plusieurs communes se sont vues rappeler à l'ordre par la cour des comptes à ce sujet. Peut-être en faites-vous partie. Merci de me donner l'état exact des agents non titulaires depuis 2008, afin que je puisse en avoir la vision exacte de l'évolution.

5) Concernant le marché des photocopieurs

Je vous remercie de bien vouloir me dire quel est le nombre de photocopies qui a été réalisé en 2014. Cela me permettra d'évaluer approximativement le montant du marché avec CANON (avec un minimum et un maximum).

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Michelle Palandre